



Location vélo électrique Melun Val-de-Seine

Par **Ludox77**, le **04/08/2020** à **14:57**

Bonjour,

Je sollicite votre aide, car j'ai un litige avec l'entreprise de location de vélo de Melun Val-de-Seine et je souhaiterais avoir des infos.

Voilà la situation:

J'ai loué 2 vélos électrique mi-juillet. En à peine quelques sorties de 20-30 min nous avons eu pas mal d'incidents liés à des problèmes de vissage de boulons de vis manquants etc... engendrant des dégâts matériels (rayures etc) et physique (bleu, entorse, blessures superficielles au coude)

Nous avons les premières fois signalé à l'agence par téléphone et lors de passage pour régler des problèmes administratifs. Au dernier problème l'attelage batterie/porte Bébé ,s'est tout bonnement décroché du vélo et s'est retrouvé par terre. Fort heureusement je n'ai pas emmené mon bébé en ballade sur cette sortie. Il n'y a donc eu que des dégâts matériels (siège bébé cassé, rayures sur attelage, etc...)

Cette fois c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. On écrit une lettre recommandée le jour même (30/07) au loueur pour faire part de l'ensemble de désagrément et stipulant que nous souhaitons purement et simplement arrêter le contrat de location de 2 mois car nous n'avons plus confiance dans les vélos pour la sécurité de notre bébé et la nôtre.

Réponse du loueur : on ne leur a jamais signalé les problèmes, le vélo est sous notre responsabilité, c'est à nous d'en faire l'entretien. Nous pouvons ramener les vélos à l'agence, un état des lieux sera fait et une facture nous sera dressée.

Bref pas un minimum d'excuses, aucunes considérations que dalle. Nous les appelons et même discours du responsable qui nous dit que c'est de notre faute et que l'entretien du vélo nous incombe. Le contrat stipule qu'on a une heure après la location pour signaler les problèmes du vélo. Que la maintenance des vélos est faite à chaque location par technicien agréé, que c'est bien la première fois que ça arrive.... Etc. etc. bref que c'est notre faute si les vélos sont défectueux... . A force de dispute au téléphone, on convient d'un rdv pour rendre les vélos en nous disant qu'on avisera lors de la réception des vélos.

Je voudrais savoir quels sont les droits et devoirs des loueurs ainsi que les nôtres car je ne me vois vraiment pas accepter de payer les dégâts matériels du vélo et accessoires pour des vélos défectueux à la base. Comment en à peine 5 ballades, ou 15jrs de location le vélo peut-il être dans cet état ? En 6 mois de location j'aurais pu comprendre mais dès la première sortie

nous avons eu des problèmes.

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **05/08/2020** à **07:45**

Bonjour

Si vous n'aviez pas souscrit d'assurance location, il vous faut faire constater l'état des vélos par un expert.

Quel est le coût des réparations ?

Par **Ludox77**, le **05/08/2020** à **16:11**

Bonjour.

Je ne sais pas encore le prix qu'ils vont nous afficher. Nous avons rdv le 10 prochain.